



BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

DIAGNOSTIC GLOBAL DU SAGE : LA VISION DE BASSIN

SYNTHESE



Structure porteuse du SAGE

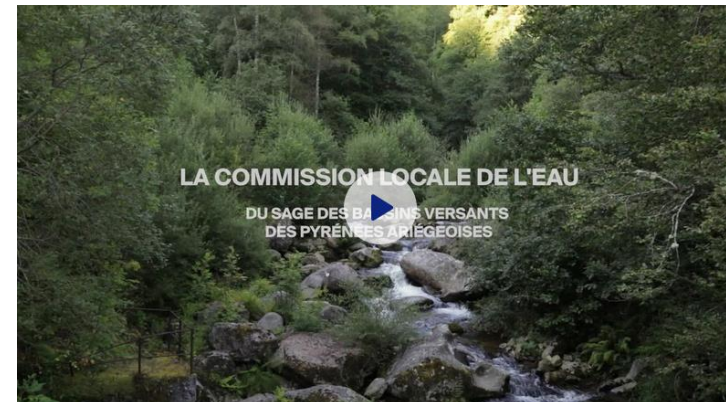
SOMMAIRE

1	INTRODUCTION : PLACE DE LA PHASE D’ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC DANS LA PROCEDURE DE SAGE	5
1.1.1	<i>Cadre réglementaire.....</i>	<i>5</i>
1.1.2	<i>Le calendrier du SAGE BVPA en 2021</i>	<i>6</i>
1.1.3	<i>Le diagnostic, un volet introductif et évolutif du PAGD.....</i>	<i>7</i>
1.2	Etat des masses d’eau	8
1.3	Les changements climatiques.....	9
1.4	Une organisation du diagnostic autour de 5 thématiques	10
2	LES ENJEUX DU SAGE BVPA	11
2.1	Enjeux du partage de l’eau	11
2.2	Enjeux de l’espace alluvial.....	13
2.3	Enjeux de la biodiversité aquatique.....	15
2.4	Enjeux de la qualité et de la disponibilité des eaux brutes	17
2.5	Enjeux du développement économique	19

Film introductif : « le partage de l'eau »

Objectif : Construire de façon synthétique un portrait de territoire et des enjeux

Lien : <https://youtu.be/vcZStMAXTrE>



1 INTRODUCTION : PLACE DE LA PHASE D'ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC DANS LA PROCEDURE DE SAGE

1.1.1 Cadre réglementaire

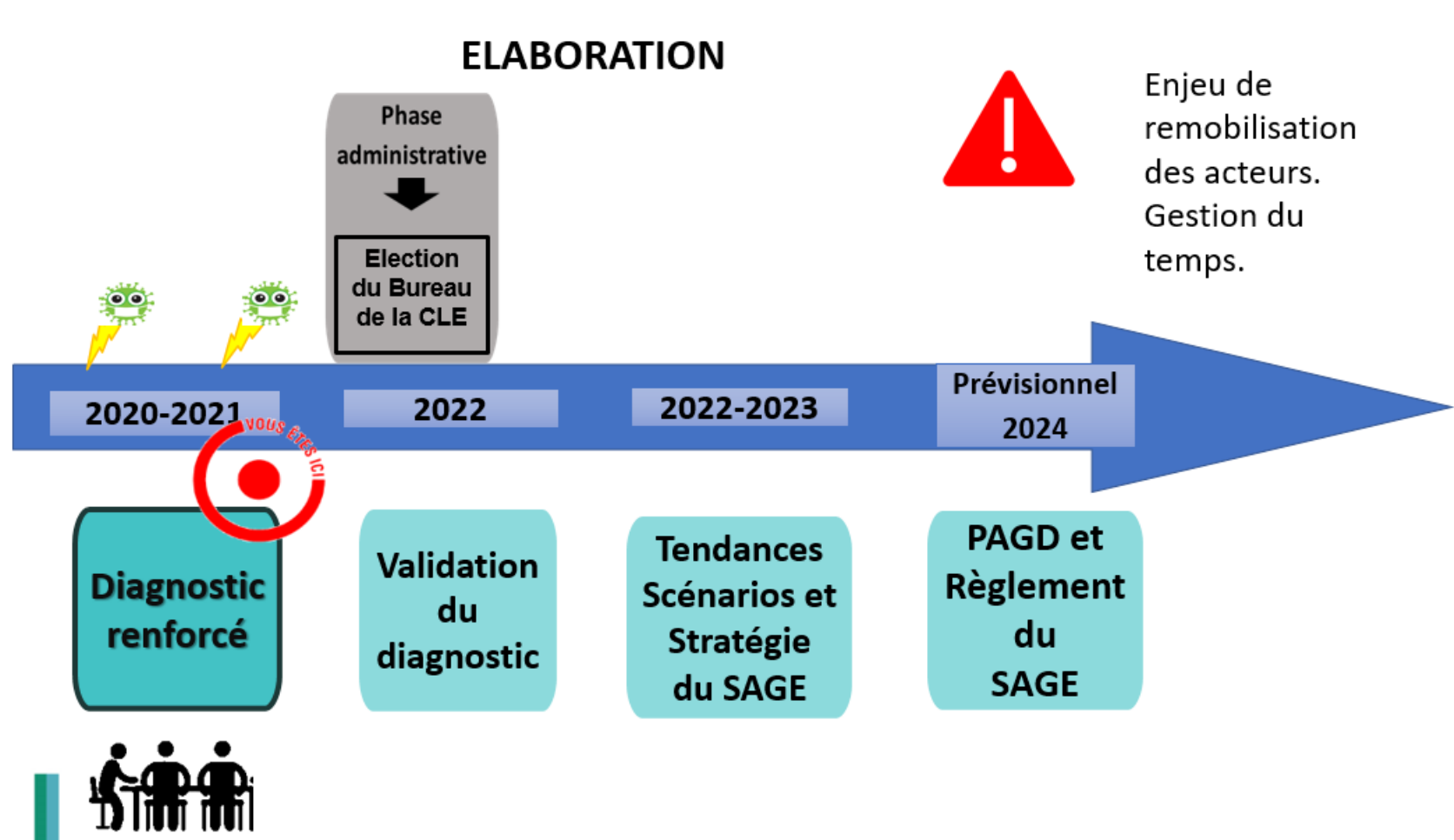
Un SAGE comprend :

- 1) Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui :
 - **Expose le diagnostic de la situation du milieu aquatique et des usages** ; C'est ce volet qui est synthétisé avec ce rapport ;
 - Fixe la stratégie d'intervention du SAGE c'est à-dire les ambitions politiques (enjeux et objectifs généraux) souhaitées par les acteurs locaux ;
 - Décline ces ambitions à travers des dispositions de différentes natures et de portée juridique différente ;
- 2) Un règlement qui encadre les usages de l'eau et les réglementations qui s'y appliquent pour permettre la réalisation des objectifs définis par le PAGD, identifiés comme majeurs et nécessitant l'instauration de règles supplémentaires pour atteindre le bon état ou les objectifs de gestion équilibrée de la ressource ;

Il peut notamment comporter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau, ayant pour objet de limiter l'impact d'un cumul de multiples petits aménagements ou rejets ponctuels de faible importance ;
- 3) Un atlas cartographique qui complète et éclaire les dispositions du SAGE ;
- 4) Un rapport environnemental : l'article R. 122-17 du Code de l'environnement sur l'évaluation environnementale des SAGE dispose que les SAGE doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale conduite selon les prescriptions des articles L. 122-4 à L. 122-11 du même code, qui met en évidence les incidences du SAGE sur l'environnement et les mesures correctrices à mettre en œuvre. Le rapport environnemental est un outil d'aide à l'élaboration du SAGE. Il n'a pas de portée juridique ;
- 5) Un rapport d'évaluation économique, qui évalue le cout nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et à son suivi.

1.1.2 Le calendrier du SAGE BVPA en 2021

Le calendrier des différentes étapes de construction du SAGE est le suivant :



1.1.3 Le diagnostic, un volet introductif et évolutif du PAGD

L'état des lieux diagnostic, n'a pas de valeur réglementaire spécifique. C'est l'expression d'un constat collectif sur les atouts et problèmes du territoire en lien avec l'eau et qui devront être pris en compte dans la suite du processus. Ce recueil est donc une photographie à un instant T à partager. Chaque investissement dans le domaine de l'eau modifie les diagnostics locaux. Ainsi, beaucoup d'actualisations de données ont été réalisées entre les premiers documents d'initiation du SAGE et le présent Diagnostic. Il est donc important de considérer ce document comme un point d'appui mais qui par essence ne peut tout décrire du présent. Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) du Schéma directeur d'Aménagement des Eaux d'Adour Garonne (SDAGE) offre justement cette fonction d'observatoire permanent de beaucoup d'indicateurs.

En revanche, il faut s'assurer que les principales problématiques pour le moyen terme, horizon du SAGE, sont bien prises en compte pour peser sur les politiques publiques à venir. La phase de diagnostic répond donc à la question : pourquoi faut-il agir ? Le comment relève des phases qui suivent.

Le deuxième élément important est lié à la réalisation de Programmes Pluriannuels de gestions qui constitue des documents de référence très précis pour les sous bassins versant mais qu'il est inutile de paraphraser. Seules les orientations majeures des diagnostics des PPG (Plan Pluriannuel de Gestion) sont analysées dans le diagnostic du SAGE.

En effet, le PAGD sera opposable aux autorités administratives compétentes en termes de décisions, programmes publics et documents d'orientation pris dans le domaine de l'eau :

- L'Etat et ses services déconcentrés ;
- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics (communes, départements, régions, groupements de collectivités territoriales).

Les décisions prises dans le domaine de l'eau sont précisées dans la publication du Livre I du guide méthodologique SAGE publié en septembre 2019 relative aux SAGE. Ce point est important car il oriente les moyens d'actions du SAGE même si d'autres politiques peuvent être favorisées par le SAGE dans un contexte réglementaire moins strict.

Par programmes publics et documents d'orientation, on entend notamment les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les schémas départementaux des carrières.

Le PAGD est opposable à l'administration dans un rapport de compatibilité, qui exige qu'il n'y ait pas de « contradiction majeure » vis-à-vis des objectifs et des dispositions du SAGE. Les dispositions du PAGD sont de 2 types :

- De nature obligatoire quand elles sont dites de « mise en compatibilité » : les décisions prises dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme ainsi que les schémas des carrières doivent être compatibles ou rendus compatibles avec ces dispositions ;
- Sans force obligatoire : il s'agit des dispositions de gestion et d'action (travaux, acquisition de connaissances, sensibilisation...). Ces dispositions sont dites « de recommandation ».

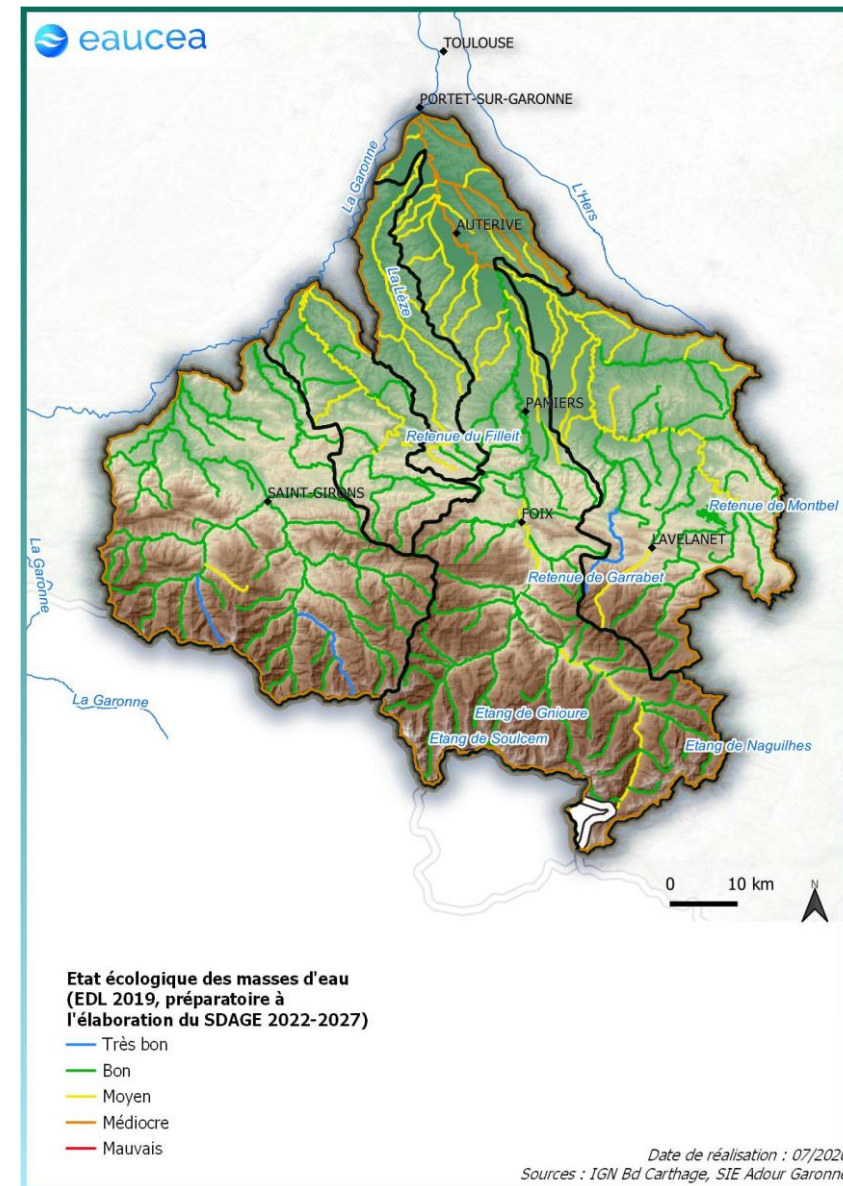
Des règles pourront aussi être fixées avec des effets réglementaires plus forts qui s'imposeront au territoire comme s'impose les lois et arrêtés. Sur le SAGE Garonne, par exemple, une règle renforce la protection des zones humides et la biodiversité.

1.2 Etat des masses d'eau

L'état des masses de surface du SAGE BVPA ainsi que leur objectif temporel sont détaillés ci-dessous. Cette cartographie est fondatrice de la territorialisation des actions du SAGE. A ce titre, elle doit être confortée du mieux possible.

Masses d'eau de surface	Plan d'eau		Rivière			Total général
	bon	moyen	très bon	bon	moyen	
Échéance de l'atteinte du bon état écologique en fonction de l'EDL 2019						
Bon état 2015			2	121	4	127
Bon état 2021			1	6	11	18
Bon état 2027				2	20	26
Bon potentiel 2015	6			1		7
Bon potentiel 2021					1	1
Bon potentiel 2027		1			1	2
Objectif moins strict					1	1
Total général	6	1	3	130	38	182

Masses d'eau de surface	Plan d'eau		Rivière			Total général
	bon	mauvais	bon	mauvais	non classé	
Échéance de l'atteinte du bon état chimique en fonction de l'EDL 2019						
Bon état 2015	6	1	14	1	138	160
Bon état 2021			2		9	11
Bon état 2027			10	1		11
Total général	6	1	26	2	147	182



1.3 Les changements climatiques

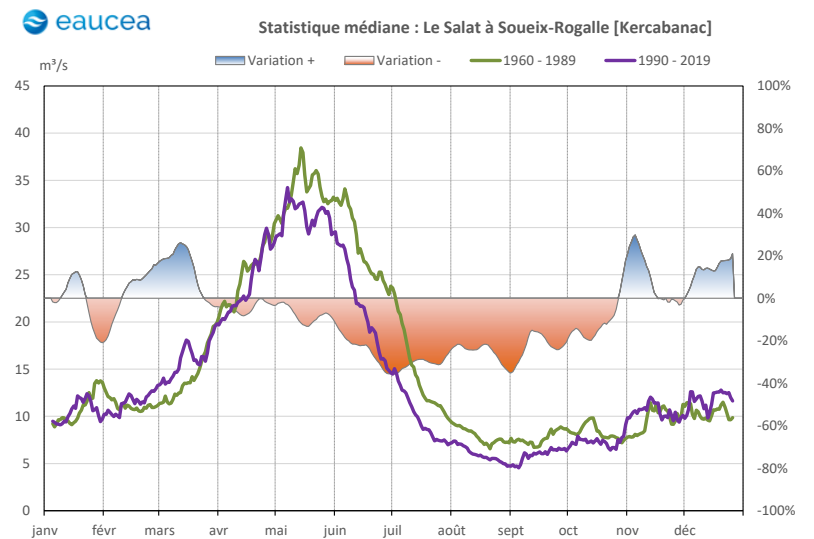
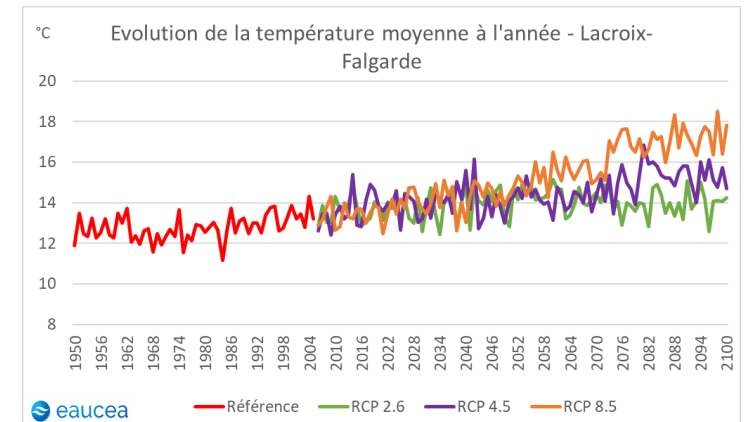
Ils sont déjà à l'œuvre sur le territoire depuis quelques décennies avec des modifications plus fortes en montagne qu'en plaine. Les précipitations n'évoluent pas significativement mais la température moyenne augmente sans interruption. Du point de vue de la prospective, quel que soit le scénario du dernier rapport du GIEC, la température moyenne va augmenter sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Le scénario pessimiste (mais probable compte tenu des tendances actuelles) RCP 8.5 présente une augmentation suffisante pour modifier significativement le grand cycle de l'eau. Certains de ces impacts sont aujourd'hui régulièrement modélisés.

Les premiers effets sont évidemment hydrologiques avec une augmentation de l'évaporation et donc une réduction attendue des débits. Cette situation peut se traduire par des effets spectaculaires comme l'apparition d'assec sur des cours d'eau jusque là pérennes. Ils peuvent être plus progressifs avec la lente érosion des débits d'étiages et l'augmentation de leur durée. D'autre part, ce qui s'observe déjà, est la modification du couvert neigeux. La montagne et ses usages sont directement percutés. Mais l'effet hydrologique d'une fonte des neiges plus précoces et plus erratiques est et sera très important pour le régime des eaux en aval.

C'est tout un système de gestion (prélèvements, dilution de rejets) qui peut être remis en cause, avec des crises plus fréquentes. De plus, le territoire du SAGE est aussi une des clés de voute de la gestion des étiages de nombreux bassins extérieurs au SAGE (Garonne, Hers mort, Aude), qui eux aussi vivront les mêmes tendances. Le « château d'eau » sera potentiellement encore plus sollicité dans le futur.

Le second effet implique la sphère biologique avec des modifications attendues dans de nombreuses directions. La disponibilité de l'eau, la température moyenne ou les crises caniculaires dans l'air et dans l'eau, les effets sanitaires perturberont le cycle végétatif et la biosphère. La biodiversité et la productivité seront donc impactés mais beaucoup d'incertitudes subsistent. Des espèces seront pénalisées et d'autres favorisées y compris des espèces historiquement étrangères au territoires. Les futurs équilibres seront probablement instables eu égard à la rapidité des phénomènes. Il est donc important de favoriser des stratégies d'adaptations et si possible de conservations. La modification des couverts forestiers et des essences, de la productivité des prairies d'altitudes, des cultures, aura aussi de fortes conséquences sur les paysages et donc sur le cycle de l'eau.

Aujourd'hui cela reste une inconnue.



1.4 Une organisation du diagnostic autour de 5 thématiques

Dès les premières concertations, il est apparu nécessaire de formuler les enjeux sous une forme immédiatement compréhensible. Cette formulation recoupe très largement les orientations du SDAGE mais correspond déjà à une forme de priorisation. Elle a été validée en CLE.

Les thématiques du SAGE sont cohérentes avec le plan d'adaptation au changement climatique et les conclusions de l'étude Garonne 2050.

- Le partage de l'eau, est une thématique récurrente car le SAGE est d'abord un territoire confronté à des décisions sur la valorisation locale de ces ressources entre respect des milieux naturels et développement d'activités économiques. Il est aussi pourvoyeur de ressources d'intérêt régional (Occitanie) voire interrégional (Nouvelle Aquitaine). Les menaces croissantes des changements climatiques inquiètent ;
- L'espace alluvial, car c'est dans les vallées, que se concentrent les populations et une grande part de l'activité. C'est là que les pressions sur le milieu naturels sont les plus fortes et c'est aussi un espace où il faut vivre avec les risques d'inondations et la dynamique des grandes rivières ;
- La biodiversité, préoccupation croissante dans la population et une des cibles stratégiques du SAGE. La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques sont la principale clé pour agir ;
- La satisfaction des besoins humains fondamentaux et des enjeux sanitaires, nécessite de poser un regard systématique sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement ;
- L'activité économique qui est l'un des piliers de la gestion équilibrée doit trouver les conditions de son développement en respectant les enjeux précédents, conditions de la pérennité du modèle.

2 LES ENJEUX DU SAGE BVPA

Enjeux du partage de l'eau

2.1 Enjeux du partage de l'eau

La gestion inter bassin : une organisation complexe à prendre en compte :

Le périmètre du SAGE BVPA est interconnecté avec de nombreux territoires adjacents pour la gestion de la ressource en eau. Une gestion inter bassin entre les différents partenaires de la ressource est indispensable notamment dans le cadre de la sécurisation de l'irrigation et du soutien d'étiage au profit de l'Ariège, l'Arize la Garonne, l'Aude et l'Hers Vif. Des sollicitations pour de nouvelles mobilisations de ressources sont possibles. Tous ces bassins dépendants sont couverts par des SAGE (SAGE Vallée de la Garonne, SAGE Hers Mort Girou, SAGE Fresquel et SAGE Basse Vallée de l'Aude). Le SAGE BVPA est inclus dans le PGE Garonne-Ariège et joui d'une coordination transfrontalière. Pour éviter des concurrences territoriales, les modalités d'association des CLE à cette gestion partagée doivent être organisées.

Rôle des infrastructures naturelles :

Les zones humides sont en première ligne face au changement climatique et d'occupation du sol (urbanisme, agriculture, forêt), alors que leurs nombreuses fonctions hydrologiques, ne sont pas encore quantifiées. Les eaux souterraines et sources sont aussi vulnérables et des études sont nécessaires pour appréhender au mieux les impacts qu'elles subiront et les anticiper. Les réseaux hydrométriques, piézométriques et le suivi des assècs doivent être fiabilisés et pérennisés avec un besoin de partage des données et d'analyse.

Des actions ont été lancées sur le périmètre du Projet de Territoire Garonne Amont qui englobe le Salat, le Volp et l'Arize. Le retour d'expérience d'un conservatoire des zones humides, de la recharge des nappes souterraines ou de modalités de valorisation de certaines gravières en eau intéresseront le SAGE BVPA.

Enjeux d'expertise écologique :

Les débits réservés des centrales hydroélectriques, les fluctuations de débits issus de l'activité hydroélectrique (Ariège, Salat), des pompes agricoles (Arize, Lèze), les incidences hydrologiques (interceptions, évaporation) des stocks collinaires, concernent de très nombreux cours d'eau. Chacune de ces questions soulevées pendant la concertation, doit faire l'objet d'un débat d'orientation. Le réseau de DOE ou équivalent, mériterait d'être renforcé sur le Salat et la Lèze pour que chaque bassin ait un objectif de gestion ou à minima un indicateur quantitatif partagé.

Enjeux d'économie et de rationalisation :

Une priorité partagée par l'ensemble des partenaires est la réalisation d'économies d'eau. Pour l'eau potable, des priorisations seront cependant nécessaires compte tenu des coûts. Pour l'irrigation, les progrès techniques et les assolements doivent s'adapter au plus près des ressources disponibles et permettre l'évolution des pratiques agricoles vers plus de valeur ajoutée pour les agriculteurs et le territoire ainsi qu'une meilleure maîtrise des impacts environnementaux.

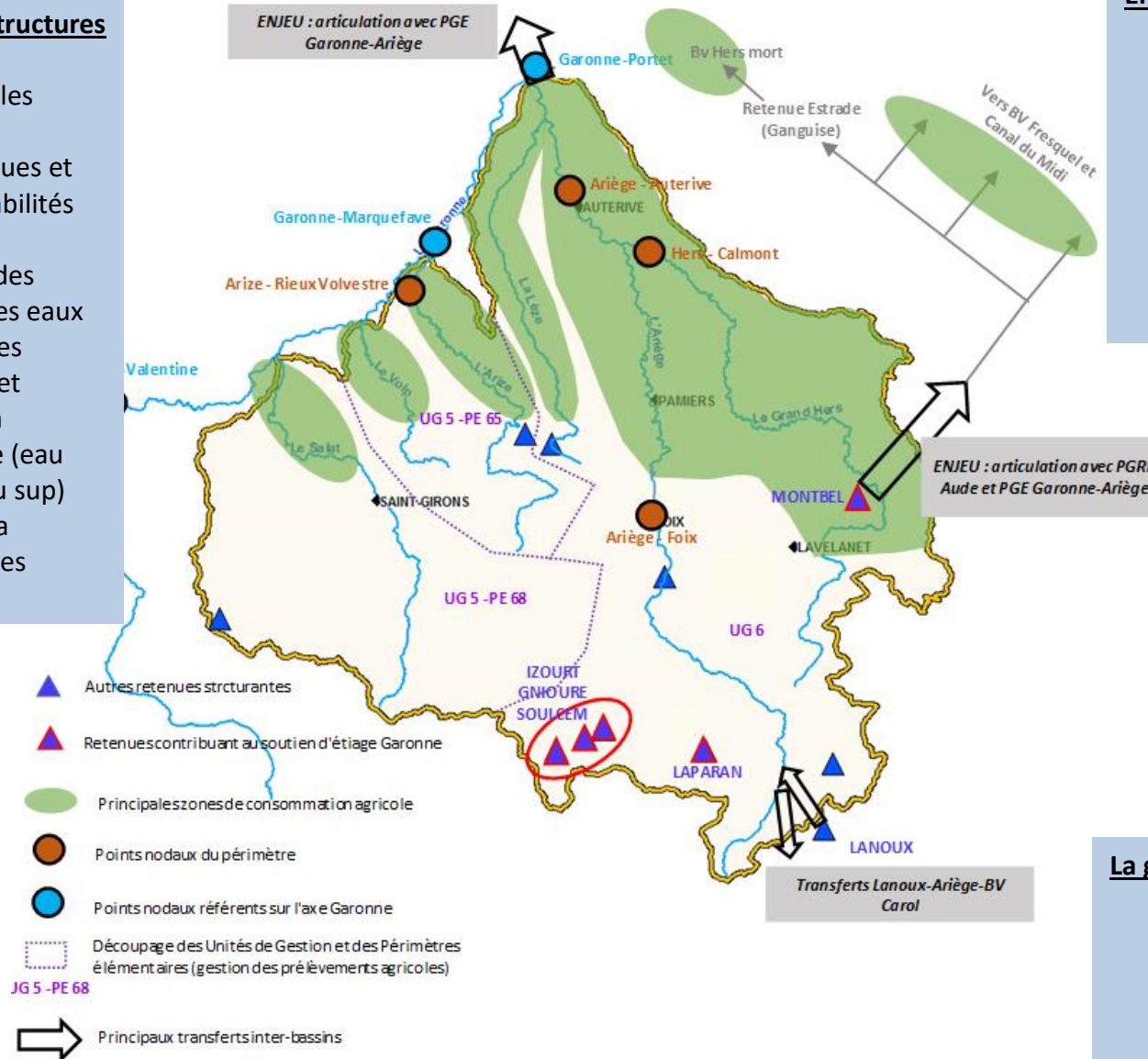
Aujourd'hui l'équilibre besoin ressource est globalement respecté. Il s'appuie beaucoup sur la gestion d'ouvrages de régulation. L'optimisation des réalimentations continuera d'être une nécessité en lien avec les usages et les besoins des milieux. Cet objectif nécessite un cadre de coopération active entre bénéficiaires et gestionnaires.

Beaucoup d'acteurs sont concernés : Syndicats interdépartementaux, EDF, acteurs GEMAPI, OUGC, ASA, Structures AEP/Assainissement.

Enjeux du partage de l'eau

Rôle des infrastructures naturelles :

- Expertiser les fonctions hydrologiques et les vulnérabilités des Zones Humides, des sources, des eaux souterraines
- Renforcer et fiabiliser la métrologie (eau sout et eau sup)
- Favoriser la recharge des nappes



Enjeux d'expertise écologique :

- Ajuster les débits réservés des centrales hydroélectriques
- Réduire les incidences des éclusées hydroélectriques (Ariège, Salat) et agricoles (Arize, Lèze)
- Décrire et réduire les incidences des lacs collinaires
- Renforcer le réseau de DOE (Salat, Lèze)

Enjeux de gestion des débits :

- Economies d'eau : une priorité partagée
- Prioriser les travaux sur l'eau potable
- Valoriser l'eau d'irrigation
- Optimiser les compensations et soutien d'étiage
- Supprimer les dérivations sans usages (question patrimoniale)

La gestion inter bassin :

- Prévenir les concurrences territoriales
- Coordonner les soutiens d'étiage
- Anticiper de nouvelles ressources à mobiliser
- Dialoguer en interSAGE

2.2 Enjeux de l'espace alluvial

Enjeux de l'espace alluvial

L'enjeu central est de réhabiliter des fonctions environnementales souvent dégradées en raison de pressions humaines fortes : urbanisme, routes, exploitation de l'énergie de l'eau, grandes cultures, extraction de granulats. Plus la vallée est grande et peuplée, plus ces pressions sont fortes, mais des stigmates de l'histoire industrielle subsistent en beaucoup d'endroits. Plus qu'une restauration c'est plutôt une réhabilitation des fonctions essentielles des corridors alluviaux qui peut être visée par le SAGE.

Les 5 syndicats GEMAPI du SAGE BVPYAR sont des acteurs centraux pour organiser cette politique (SBGH, S.Y.M.A.R. Val d'Ariège, SMIVAL, SMBVA et SSV). Une grande partie de leur feuille de route s'appuie sur des Plan Pluriannuels de Gestion. Cependant la question de la mutualisation des expertises et des moyens économiques se pose tant certains sujets peuvent être très coûteux. La définition par le SAGE de Zones Soumises à Contrainte Environnementale (ZSCE) peut devenir un outil d'orientation efficaces à longs termes pour préserver ou réhabiliter des milieux à fort enjeux y compris au travers de la maîtrise foncière.

2 grandes thématiques permettent d'orienter les enjeux et donc les futures actions du SAGE.

Gestion des milieux aquatiques (GEMA)

- **Prioriser des actions vis-à-vis des trames bleues et vertes (continuité et fonctionnalités) : enjeu biodiversité et migrateurs** : avec 650 ouvrages transversaux dont beaucoup sans usage ou orphelins, l'objectif de restauration des continuités écologiques en rivières doit être évalué et priorisé selon des critères à construire ;
- **Favoriser les dynamiques sédimentaires utiles.** Cette question très transversale nécessitera des expérimentations qui peuvent être techniquement assez lourdes mais aussi une pédagogie autour des objectifs poursuivis car il faut parfois considérer l'érosion des berges comme positive et d'autre fois combattre l'érosion des sols agricoles sur les versants. Le SAGE peut proposer des recommandations quantifiées et des indicateurs mesurant les effets à moyens termes ;
- **Réduire le volume des « déchets flottants »** et notamment le risque d'érosion des décharges en bord de rivière, demandera d'imaginer des dispositifs innovants.

Prévention des inondations (PI)

- **Enjeux d'urbanisme** : la cartographie des zones humides et des espaces de mobilités existe mais manquent de poids réglementaires vis à vis des PLU. Il faut concilier la préservation de ces espaces avec le développement économique et la dynamique des territoires ;
- **Enjeux des moyens** : au niveau des Taxes GEMAPI et de l'équité quand EPCI FP « multi bassin », nécessité d'homogénéiser et de mutualiser les politiques de prévention risque inondation (étude, réseau d'alerte, diagnostic ouvrages, etc..) y compris hors PAPI.

Actions prioritaires connexes et complexes :

- ➔ Agir sur le ruissellement agricole, l'érosion sur les coteaux ;
- ➔ Prise en compte du pluvial rural et urbain.

Enjeux de l'espace alluvial

Compétence :
5 syndicats GEMAPI :

PI

Les PPG et PAPI clés de voute des diagnostics territoriaux.
Un état des lieux à actualiser : les versants montagnards et les travaux RTM

Enjeux d'urbanisme :

ZI + Espace de mobilité : des cartographies préexistantes mais pas assez réglementaires
Conciliation avec le développement économique et dynamique des territoires

Enjeux des moyens :

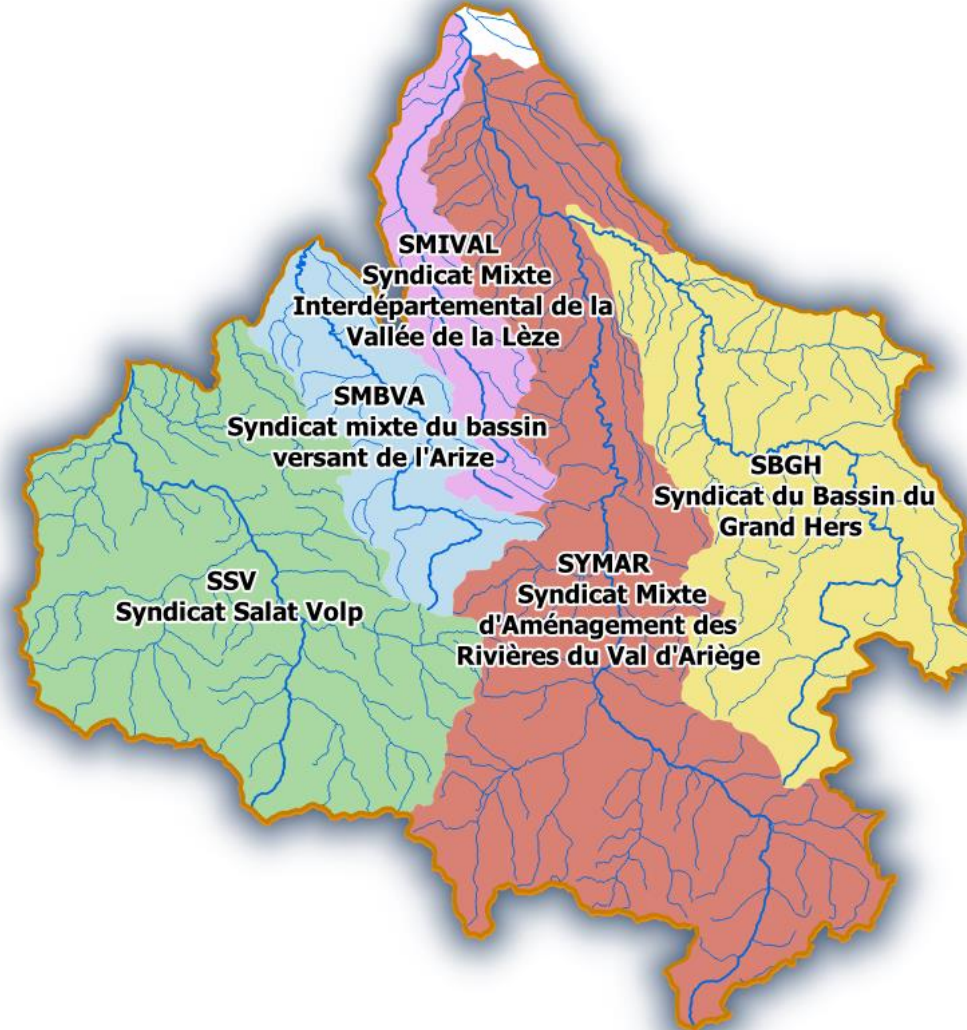
Taxe GEMAPI et équité quand EPCI FP « multi bassins »
Homogénéisation / mutualisation des politiques de prévention des risques inondation (étude, réseau d'alerte, diagnostic ouvrages, etc..) y compris hors PAPI

GEMA

Prioriser les actions au service des trames bleues et vertes (continuités et fonctionnalités).

Restaurer des dynamiques sédimentaires bloquées
Un enjeu de réhabilitation essentiel pour la ressource mais complexe à mettre en œuvre

Réduire la pollution par les déchets flottants



Prévenir l'érosion des versants agricoles :

- ➔ Agir sur le ruissellement agricole, l'érosion sur les coteaux ;
- ➔ Réduire le risque pluvial rural et urbain.

2.3 Enjeux de la biodiversité aquatique

Enjeux biodiversité

Objectif partagé entre tous car d'intérêt général, la préservation d'une biodiversité riche est de mieux en mieux comprise des citoyens et devient un argument majeur pour l'attractivité des territoires. Pourtant, il est difficile de relier cette ambition à une compétence réglementaire spécifique. Le principal objectif du SAGE est donc de coordonner les actions des acteurs depuis les experts naturalistes jusqu'aux aménageurs ou exploitants.

Les moyens d'actions vis-à-vis de la biodiversité sont souvent indirects avec deux modalités principales :

- La préservation de milieux ou habitats favorables à la présence de ces espèces avec une surface ou une densité suffisante. Les connexions entre milieux sont favorables ou non à ce maillage ;
- La prévention contre l'introduction d'espèces invasives, avec une mission d'information et de communication.

Enjeux pour le SAGE :

- ➔ La diversité biologique est favorisée par la diversité et la qualité des habitats. En rivière, les principaux enjeux sont le fonctionnement hydro-sédimentaire, de connexions latérales (bras mort) et longitudinales. Les stratégies aujourd'hui classiques de reconquête de continuités écologiques perdues (trame verte et bleue) sont particulièrement importantes pour les espèces migratrices dont le saumon atlantique puisque l'Ariège risque de devenir le dernier refuge de cette espèce de tout le bassin de la Garonne ;
- ➔ Sur le périmètre du SAGE marqué par un contexte montagnard Pyrénéen, la diversité des contextes est très grande et souvent marquée par des espèces endémiques (Calotriton, Desman). L'activité humaine tend à banaliser ces milieux avec des conséquences fortes sur des espèces rares et vulnérables. Le SAGE peut prescrire des dispositions volontaristes pour préserver ou restaurer ces conditions ;
- ➔ Comme partout, de nouvelles espèces introduites couplées aux changements climatiques feront évoluer la biodiversité. Dans ce contexte la conservation doit aussi être accompagnée d'une réflexion sur des politiques adaptées (gestion ciblée des ripisylves, campagne de piégeage et d'éradication, etc..) pour favoriser la résilience des écosystèmes.

2.4 Enjeux de la qualité et de la disponibilité des eaux brutes

Enjeux petit cycle de l'eau

La quantité d'eau brute pour produire de l'eau potable n'est pas un problème structurel notamment en raison de l'interconnexion croissante des réseaux dans les zones en expansion démographique. Néanmoins, il faut considérer que :

- La centralisation accrue sur moins de ressources crée de nouvelles vulnérabilités. Les captages historiques même abandonnés devraient rester un enjeu patrimonial pour le long terme ;
- La qualité des eaux brutes est plus souvent en cause que la quantité ;
- Les causes de la dégradation de la qualité des captages Grenelle, des captages conférence environnementale, des captages sensibles sont majoritairement des pollutions diffuses qui impliquent de vastes surfaces souvent agricoles.

La qualité des eaux a toujours été un facteur déterminant pour les politiques de l'eau pour des raisons historiquement sanitaires puis en relation avec la préservation des écosystèmes. L'abattement spectaculaire de beaucoup de paramètres liés à la matière organique (DBO5, NH4), aux microbes ou au phosphore a été permis par un effort considérable d'investissement dans des réseaux de collecte et des stations de traitement et de réduction des sources de pollution (lessives). Chaque progrès vis-à-vis de la pollution dominante, met à jour les autres pollutions soit plus diffuses (exemple de l'azote et du phosphore) soit en très faibles concentrations dans le milieu (chimie fine, médicaments, métaux lourds). Les défis à venir seront complexes car ils font intervenir des mécanismes de prévention à la source, au moins autant que de correction par des traitements spécifiques et coûteux.

Les enjeux sur le bassin, sont très directement liés aux priorités d'usage tel que l'eau potable ou la baignade, à l'équilibre trophique des cours d'eau ainsi qu'à la biodiversité.

Les moyens d'actions seront orientés vers l'optimisation de l'effort financier pour maximiser l'impact environnemental de chaque euro investi. Cela signifie un besoin de priorisation des cours d'eau à enjeu, puis la définition d'objectifs ponctuels ou cumulatifs et enfin l'identification des solutions les plus efficaces qui peuvent passer par des stratégies de prévention à la source et d'épuration ou de réduction de la vulnérabilité des milieux récepteurs au travers de mesures de corrections hydromorphologique ou de gestion quantitative. Le SAGE permet justement ces rapprochements.

Ce schéma théorique devra cependant affronter trois difficultés :

- Techniques sur l'épuration qui doit rester « à bas coûts » pour beaucoup de collectivités ;
- Structurelles quand il s'agit de réorganiser tout un système de production agricole ;
- D'acceptations sociales quand on touche à l'assainissement non collectif et au prix de l'eau.

Des bénéfices seront pourtant au rendez-vous pour la santé, la production d'eau potable qui devrait être facilitée et sécurisée et pour le développement économique des territoires sous tension et qui pourrait retrouver ainsi des marges de manœuvre.

Le petit cycle de l'eau est de loin le poste de dépense (et de recette) le plus important. Il est aussi bien organisé et de plus en plus rationalisé ce qui se justifie par l'augmentation des performances attendues et donc de la technicité. En termes d'acteurs, la loi a renforcé les capacités des collectivités de production d'eau potable à intervenir sur les aires d'alimentation de captage et les eaux brutes ce qui nécessiterait une coopération avec les autres acteurs du grand cycle de l'eau.

Enjeux petit cycle de l'eau

Compétence :

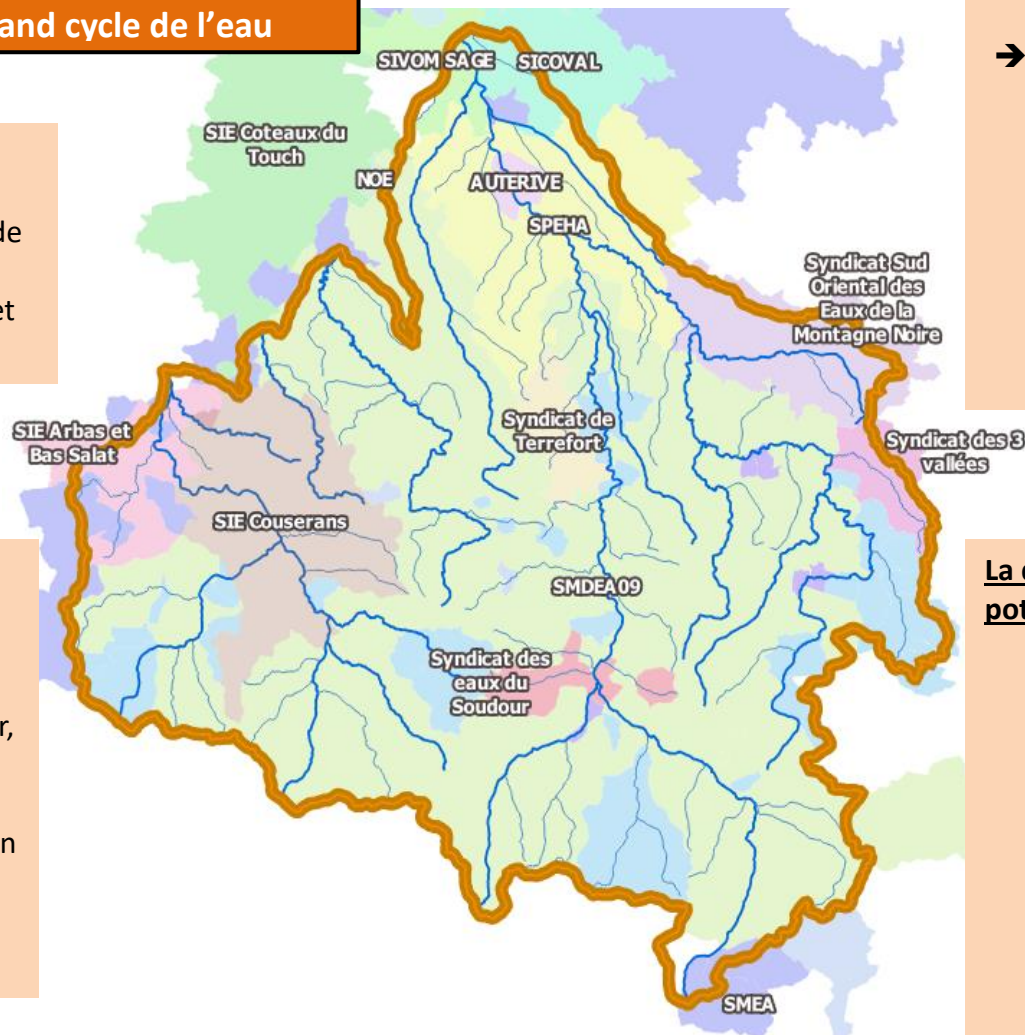
Syndicats du petit cycle de l'eau mais interaction avec le grand cycle de l'eau

Développer le potentiel de site de baignade :

- Enjeux socio et touristique et de qualité de vie
- Enjeux sanitaires: microbiens et cyanobactérie

Améliorer la qualité des eaux brutes pour l'eau potable :

- Couplage fréquent avec les pratiques agricoles : Gestion du sol et des pratiques (labour, phytosanitaires, élevage), gestion des ruissellements
- Renforcement de la prévention sur le karst
- Alerte aux pollutions accidentelles



Hiérarchiser le niveau d'exigence sur l'assainissement :

- Programme et action ciblée avec hiérarchisation (PDOM = Qualité/quantité)
- Calcul de flux et fixation d'objectifs quantifiés par masse d'eau
 - Conservatif (P), Semi conservatif (NO3), sensible à l'autoépuration (NH4, DBO5, bactério), Pesticides et métabolites rémanents
 - Priorisation de l'assainissement non collectif ANC

La disponibilité quantitative eau potable :

- Pas d'inquiétude globale mais des vulnérabilités techniques locales (une seule ressource) ou tendancielle (climat)
- Besoin de réserver les ressources en eau souterraine pour le futur et certains usages
- Impact sur les Zones humides et petits cours d'eau (lien avec élevage)
- La diversité des captages : atout ou problème ?

2.5 Enjeux du développement économique

Enjeux économiques

L'eau est au carrefour de beaucoup d'enjeux entre la nature et l'économie. Le territoire se caractérise par la disponibilité de la ressource en eau et une pression démographique globalement faible. Les agents économiques (100 000 emplois) exploitent ou dépendent de ce potentiel avec une part significative de l'industrie (12% des emplois) du tourisme (8%) et de l'agriculture (5%). La répartition territoriale est très hétérogène avec des territoires plus spécialisés.

Les évolutions climatiques, la pandémie Covid, une nouvelle perception des atouts d'une production plus locale pourraient transformer certains pans d'activités. Si l'exercice de prospective reste très incertain, certains fondamentaux peuvent être rappelés. Le territoire a des handicaps géographiques qui semblent peu compatibles avec un retour d'une industrie lourde à la hauteur de son histoire papetière ou métallurgique. Néanmoins, ces handicaps pourraient être considérés comme des opportunités en termes d'attractivité sous réserve de valoriser des atouts de ses paysages et ressources « naturels ».

Il y a pour le SAGE une triple exigence vis-à-vis de la sphère économique pour un développement durable :

- Veiller à l'équilibre des territoires avec un rôle central des cultures et de l'élevage, producteurs d'aliments de qualité et « constructeur » de paysage en dialogue avec le développement des forêts ou de l'urbanisation. Une grande vigilance doit être portée sur les modalités de la mutation souhaitée (et en partie engagée) d'une agriculture qui pose encore des problèmes dans le domaine de l'eau mais qui dispose sur le territoire de beaucoup d'atouts climatiques et hydriques ;
- Préserver et améliorer la qualité des milieux et de la biosphère, argument renforcé par la proximité d'une grande métropole régionale, Toulouse, qui concentre les richesses mais qui dépend aussi des productions du territoire du SAGE : eau potable, alimentation, granulats, énergie et sera concernée par cette évolution ;
- Contribuer à une décarbonation de l'économie cohérente avec les autres enjeux avec les questions de la production hydroélectrique ou la filière bois énergie.
- Le tourisme, la pêche et les activités d'eaux vives peuvent également être orientés en faveur d'un développement durable.

Le SAGE BVPA orientera les prochaines révisions des SCoT et, s'il entrait en vigueur avant le projet de SCoT du Couserans, il s'appliquerait directement aux PLU/PLUi de ce territoire.

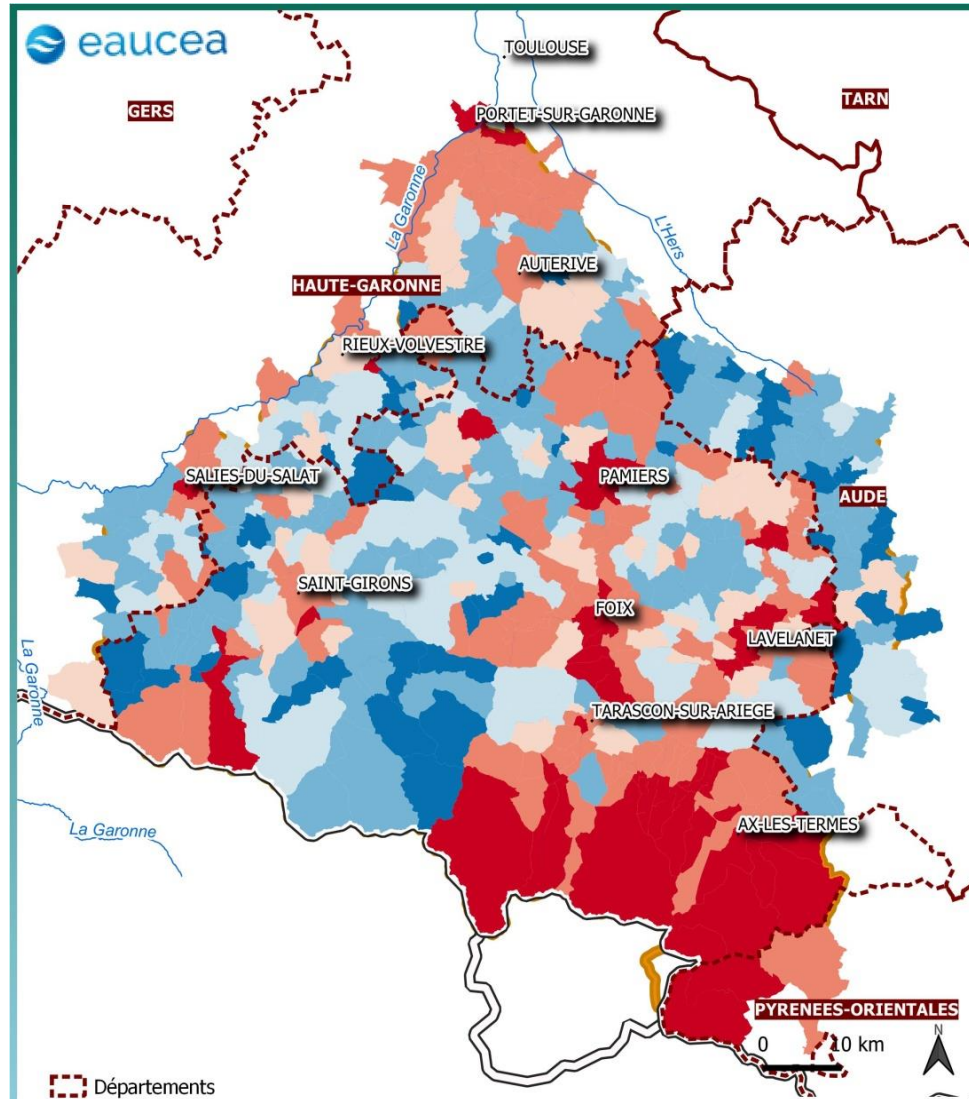
Enjeux économiques

Partenaires :

Acteurs privés
Organismes consulaires
Collectivités locales

Un territoire contrasté quant à la richesse communale par habitant (€)

des Pyrénées Ariégeoises – Etat des lieux - Diagnostic



Prendre en compte le poids des activités à interactions fortes avec le SAGE :

- Agriculture ≈ 220 M €
- Hydroélectricité ≈ 80 M €
- Carrières à granulats ≈ 16 M€
- Tourisme : 8% des emplois

Mobiliser des moyens publics

Ressource communale ≈ 202 M €/an
Budget eau (recensé AEAG) ≈ 17 M €/an (à actualiser)
Budget cumulé GEMAPI ≈ 5.5 M €
Contribution des Départements et de la Région

Accompagner les activités : Qualifier, quantifier, informer sur la base de données territoriales

- Réduction des impacts sur les milieux pendant la période d'exploitation, restauration de sites après exploitations (industrie, sylviculture, tourisme, granulats, mines, etc...)
- Préparer les activités vulnérables aux dérèglements climatiques : ski, agriculture, forêt, énergie, urbanisation
- Identifier les usages peu vulnérables ou adaptés : tertiaires, industrie de pointe
- Identifier les opportunités : tourisme climatique, tourisme nature, agriculture,